



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, La Haye - Tél. 39 23 44 - Télégr. Intercourt, La Haye

## **communiqué**

*non officiel*

*pour publication immédiate*

N° 73/18

Le 5 juin 1973

### Affaire relative au Procès de prisonniers de guerre pakistanais

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Aux audiences publiques que la Cour a tenues les 4 et 5 juin 1973, S. Exc. M. J. G. Kharas, ambassadeur aux Pays-Bas, agent, et M. Yahya Bakhtiar, Attorney-General, conseil principal, ont présenté les observations du Gouvernement pakistanais sur la demande en indication de mesures conservatoires déposée par ce gouvernement en l'affaire relative au Procès de prisonniers de guerre pakistanais (Pakistan c. Inde).

MM. S. T. Joshua, secrétaire d'ambassade, et Zahid Saïd, conseiller juridique adjoint du ministère des Affaires étrangères, représentaient également le Gouvernement pakistanais comme agent adjoint et comme conseil.

Le Gouvernement indien n'était pas représenté.

A l'ouverture de l'audience du 4 juin, sir Muhammad Zafrulla Khan, désigné par le Gouvernement pakistanais pour siéger comme juge ad hoc en l'affaire conformément à l'article 31 du Statut de la Cour, a pris l'engagement solennel prévu à l'article 20 du Statut.

\*

Une audience publique faisant suite à celles des 4 et 5 juin doit encore se tenir, à une date qui sera annoncée en temps utile.